Numéro 170
Mercredi
25 juin 1980
Prix : 1 F
12, Cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Venise : un sommet à ras de terre • Sécurité-liberté : le combat continue • Intérimaires et contrats limités : les bricolages statistiques • Les rêves radiophoniques de Mme Baudrier • Paris : les fonds cachés de Chirac • Racolages électoraux de Barre • Salaires volés dans la Somme • Contrôle médical : le décret tarde • Dom-Tom : tout le monde il est pas égal

Ce n'était pas un sommet sur la montagne

Venise a accouché d'un rat

On avait dit que ce serait un sommet sur la montagne. En réalité l'île de San-Giorgio-Maggiore n'a accouché que d'un rat. Il est allé rejoindre ses milliers de congénères dans les eaux troubles de la lagune et des canaux de Venise.

Ce n'était pas la peine assurément de réunir sept présidents pour se raconter des histoires de président. Trois d'entre eux sont d'ailleurs en ce moment plus candidat qu'autre chose. Chacun attendait donc surtout de la rencontre avec les six autres quelque argument électoral supplémentaire et un petit coup de lustre vénitien sur l'auréole de sa gloire personnelle qu'il convient plus que jamais de faire briller. Et chacun y a réussi.

Deux recettes pour s'entendre

Miracle de la diplomatie des phrases en creux. Ces sept grands hommes - dont l'un est une femme - y excellent parce qu'ils y sont bien entrainés. Ils savent qu'il n'y a que deux recettes lorsque l'on veut à tout prix s'entendre : ou ne parler de rien ; ou bien parler de tout. Car lorsque l'on veut parler de quelque chose alors surgissent les difficultés comme on l'a vu encore aux derniers rendez-vous européens.

Cette fois donc c'est la seconde formule qui a prévalu : faute de maîtriser le présent c'est des futurs lointains et conditionnels qu'on a causé. Et il en est sorti cette résolution originale, géniale et magistrale, sorte de potion magique : puisque le pétrole se fait rare et cher, économisons-le... mais puisqu'il nous faut tout de même de l'énergie, trouvons-en ailleurs... et allons donc au charbon... !

Accord parfait... Tout le monde il est content... Parce que personne n'a perdu. Ce qui veut dire que personne non plus n'a gagné. Il n'y avait à Venise 80 rien à perdre et rien à gagner.

Comment d'ailleurs ces sept-là - qui sont ce qu'ils sont - pourraient-ils changer la face du monde même s'ils le voulaient ? Ce sont sans doute les sept plus grands, les sept plus riches, les sept plus occidentaux. Mais tous les autres qui comptent quand même n'étaient pas de la partie. Ni les pauvres dont certains ont le pétrole et d'autres choses encore. Ni les Soviétiques qui sont et restent en Afghanistan, même s'ils ont quelque peu réduit leurs effectifs de l'armée d'occupation.

Faire comme si

Qu'importe si, ainsi, rien d'important ne s'est passé à Venise puisque chacun pourra faire comme si... comme si ses thèses l'avaient emporté. Carter a dit et dira que les Européens se sont ralliés à ces vues afghanes.

Giscard a dit et fait dire que c'est lui qui a mené le jeu. Non seulement en faisant admettre par ses partenaires la vision de l'économie internationale à long terme en temps de pénurie. Mais encore en se présentant comme le messager de Moscou attendu dans l'impatience et l'angoisse.

C'est sans aucune pudeur qu'il a tiré à lui la couverture électorale ornée de broderies vénitiennes en déclarant, sans bégayer à propos du coup raté de Varsovie « Mes entretiens avec Brejnev ont ouvert la voie a ce premier retrait... des troupes russes de Kaboul... »

A bon entendeur salut... Et il se trouvera bien parmi les entendeurs des électeurs communistes.

Georges Fillioud

Voir en page 2 nos commentaires économiques sur le sommet de Venise.

Croqué



épinglé

Ce n'est pas très grave de circuler sans papiers d'identité, du moment qu'on a «une bonne tête».

Paraphrase des propos tenus par Alain Peyrefitte à Ivan Levaï, sur *Europe 1*.

Dernière minute

L'indice des prix de mai : 0,9 %

Un peu moins de hausse des prix en mai : l'indice de l'I.n.s.e.e a augmenté de seulement 0,9 % contre 1,2 % les deux mois précédents. On s'habitue tellement à l'inflation débridée que lorsqu'elle mollit un peu, il y a presque de quoi crier au miracle... Pourtant 0,9 % en rythme annuel c'est déjà l'inflation à deux chiffres. Pourtant juin sera à coup sûr pire que mai et juillet encore plus mauvais.

Et Monory, Barre, Giscard continuent sans rire d'affirmer que la lutte contre l'inflation est leur « première priorité ».

POSITION

Emplois précaires

Destruction progressive du droit du travail

Si la connaissance statistique du nombre de travailleurs sous contrat à durée déterminée reste très approximative, on estimait, il y a huit mois leur proportion à 1,4 % des salariés des établissements de plus de 10 travailleurs, cela sans connaître la durée de ces contrats ni leurs caractéristiques et cela sans retenir que certaines entreprises vont jusqu'à employer 35 % de leur personnel sous ce genre de contrat.

Par contre, les causes d'inscriptions à l'A.n.p.e permettent de mesurer l'évolution globale de ces contrats :

— en 1976, les fins de contrats à durée déterminée représentaient 24 % des inscriptions ;

— en 1978, 31 % ;

— en 1979, 35 % ;

— pour 1980, on peut estimer sur une base comparée des premiers mois de 1979 et des premiers de 1980 que les fins de contrat à durée déterminée comme raison d'inscription à l'A.n.p.e représenteront plus de 40 % des demandeurs d'emplois.

Conjugués aux probables 9 % d'inscriptions représentant les fins de mission d'intérim, on en arrive au fait que 50 % devront leur situation à la précarité de leur emploi précédent. Corrélativement d'ailleurs, et suivant les mêmes statistiques, les inscriptions suite aux licenciements baissent en proportion.

Main-d'œuvre avantageuse

La situation de ces travailleurs les confine dans un rôle d'attente car s'ils bénéficient de tous les avantages légaux ou conventionnels, leur échappent ceux qui sont liés à l'ancienneté et au licenciement.

par Claude Evin
Député de la Loire-Atlantique

Dans l'espoir de décrocher un contrat définitif, ces salariés hésitent bien sûr à revendiquer. S'ils bénéficient des congés payés, il est évident qu'ils ne les prendront pas puisque leur statut les place dans une position de recherche perpétuelle.

Licenciables au prix d'un simple préavis, comment peut-on imaginer pour le patronat une main-d'œuvre plus avantageuse, possibilité d'adapter les effectifs à la charge de travail, éviter la main-d'œuvre non indispensable et faire face à l'absentéisme...

Quant au renouvellement de leur contrat, ces salariés ne savent qu'une chose, c'est qu'il n'est possible qu'une fois ou deux fois si la durée totale ne dépasse pas un an.

Il est certain qu'avec la prolifération des contrats à durée déterminée, on ne se dirige pas, et loin s'en faut, vers la diminution du temps de travail.

Le gouvernement normalise la précarité de l'emploi en maintenant, entre autres, la présence en permanence dans une entreprise des travailleurs pouvant être congédiés au prix d'un simple préavis.

Libre aux employeurs de gérer à court terme ; l'incapacité du gouvernement à prévoir, à planifier, leur commande d'en faire autant. Cette politique, si elle était d'ailleurs économiquement justifiée, est extrêmement dangereuse puisqu'elle accule une large part des travailleurs en quête d'emploi, une large part des jeunes, au désespoir face à la défense d'un ordre dans lequel ils ne se reconnaissent pas.

En donnant toutes possibilités au patronat, le gouvernement participe à la destruction du droit du travail tous les excès.

Ces mesures, il ne faut d'ailleurs pas les dissocier de l'intérim, du travail à temps partiel, des non titulaires de la fonction publique, de la sous-traitance et des jeunes embauchés dans le cadre des pactes pour l'emploi.

Est-ce que le chômage baisse pour autant ? Non, bien sûr, on a franchi la barre du million 400.000 chômeurs demandeurs d'emplois les mois derniers, cependant que les offres d'emplois non satisfaites régressent, et que, par ailleurs, les entreprises de travail temporaire ont multiplié par dix leur chiffre d'affaires en dix ans et leur nombre par cinq.

Ce qui attend les travailleurs et surtout les jeunes, c'est l'alternance tragique chômage-travail-chômage, résultat du phénomène auquel la loi de 1979 a donné un coup de fouet : la précarisation de l'emploi.

Une régression évitable

La segmentation du marché du travail conduit à l'effondrement du droit du travail.

Une large fraction de travailleurs en nombre constant échappe à sa règlementation.

Cette situation constitue une régression contre laquelle nous proposons des solutions : notamment, la limitation stricte des cas de recours aux contrats à durée déterminée et de la durée de ces contrats, ainsi que la prise en charge des activités des entreprises de travail temporaire par le service public de l'emploi et la protection des travailleurs embauchés à ce titre.

Ce sont ces réformes-là qui permettraient enfin aux lois sociales de s'appliquer également à tous.

Décisions économiques prises à Venise

Les Sept ont manqué d'énergie

Un sommet à ras de terre. Les résultats économiques de la réunion de Venise sont quasiment nuls. Comme si les Sept n'avaient rien à se dire sur ce plan. Mais il fallait bien avoir l'air de faire quelque chose. Ce petit quelque chose en l'occurence sent le pétrole.

Pratiquement le seul sujet d'ordre économique abordé par les sept chefs d'Etat et de gouvernement concerne les économies d'énergie.

Bel engagement d'entreprendre un «effort coordonné et vigoureux» pour économiser l'équivalent de quinze à vingt millions de barils par jour dans la décennie. Giscard va même plus loin. Si l'objectif des Sept est d'abaisser la part du pétrole dans leur consommation d'énergie de 53 à 40 % en 1990, la France pourrait abaisser ce chiffre dans une fourchette de 28 à 33 %. Reste à savoir par quels moyens. On le sait, c'est par le recours sans nuance au tout nucléaire sur lequel nos partenaires sont plus réticents.

De beaux discours

En soi, cet effort d'économie d'énergie est une bonne chose. Il est même tout à fait indispensable. Mais il se limite pour sa plus grande part jusqu'ici à de beaux discours.

Mais cet effort ne suffit pas, tant s'en faut à régler la question pétrolière et notamment à éviter une accélération de la spirale inflation occidentale et hausse des prix du brut.

Ce n'est qu'en proposant aux pays producteurs des clauses d'indexation claires et surtout une monnaie à pouvoir d'achat garanti que l'on sortira du bourbier actuel. Des pistes en ce sens sont tracées notamment celle de la constitution au sein du Fonds monétaire international d'un «compte de substitution» permettant l'émission d'une monnaie stable. Mais, depuis que les Etats-Unis ont compris qu'un tel compte ne serait pas seulement un moyen commode d'éteindre leurs dettes, ils y mettent leur veto absolu.

Au point que les questions monétaires ont à peine été abordées à Venise et qu'on ne trouve aucune référence au compte de substitution dans le communiqué final. Comme si le relatif calme qui prévaut sur les changes et le pétrole ces derniers jours suffisent aux Sept pour dormir en paix.

Français à l'étranger : on racole

«Malgré les difficultés de la conjoncture budgétaires», les Français ont droit aux sollicitudes du gouvernement. En l'occurence, Barre vient d'annoncer une augmentation des crédits en faveur des personnes âgées et des handicapés à l'étranger.

Comme par hasard, ceci sera inscrit dans la loi de finances de 1981. Depuis trois ans, les Français à l'étranger, qui sont 5.400.000, ont la possibilité de participer à toutes les grandes échéances électorales (dont les présidentielles, bien sûr) mais seulement 5 % profitent de cette disposition.

On se souvient, lors des législatives de 1978, de ce qui avait été fait de ces votes de Français à l'étranger. Comme le procédé avait «bien» fonctionné, il n'y a pas de raison de ne pas le perfectionner.

BUDGET DE PARIS
Un rejet qui s'impose

Le Groupe socialiste du Conseil de Paris a rejeté, le 23 juin, le budget modificatif de la ville pour 1980. Comme il avait rejeté le budget primitif, en décembre 1979.

Et pourtant Chirac avait annoncé aux conseillers - après l'avoir annoncé à la presse - une bonne surprise : un supplément de recettes de 97 millions sur la dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat et une ristourne de T.v.a de 152 millions. Or, le maire s'est refusé, comme il l'avait fait au mois de décembre, en n'inscrivant pas ces recettes prévisibles, à utiliser cet excédent de 152 millions. Sinon pour revaloriser de 0,8 % le budget de fonctionnement.

Les 135 millions restants ne seront pas utilisés et servent, selon Chirac et sa majorité, de «fond de roulement». «Une notion de trésorerie, a fait remarquer Georges Sarre, qui n'a pas sa place dans un budget». La cagnotte, constituée à des fins purement électorales, qu'avait déjà dénoncée le président du Groupe socialiste s'arrondit, au détriment des Parisiens qui en trois ans ont vu leur impôts augmenter de 61,5 %.

Cinquante deux millions seulement iront au logement social pour «revaloriser le patrimoine de la ville». Mais sans plan d'ensemble alors que le logement social à Paris est, disent les socialistes, la priorité des priorités. Aussi avaient-ils proposé la Constitution d'une commission ad hoc qui ferait l'inventaire du patrimoine existant, des terrains disponibles et des besoins des gens.

En vain !

CONTROLE MEDICAL PATRONAL
Un décret qui manque

La loi du 19 janvier 1978 prévoit, en matière d'arrêt de travail de subordonner le versement par l'employeur d'indemnités complémentaires à celles de la Sécurité sociale, au constat par «certificat médical» d'une incapacité de travail, éventuellement confirmée par «contre-visite».

Sur cette base s'est développé un système de contrôle médical patronal dont est unanimement dénoncé aujourd'hui le caractère antideontologique et le fait qu'il n'offre pas de possibilité de recours au salarié face à une décision prise par un contrôleur directement rétribué par l'employeur.

Le ministre du Travail et de la participation avait annoncé en septembre 1978, la parution imminente d'un décret qui règlerait ce problème, par la mise en place d'une procédure de contrôle se substituant à l'actuelle qui est à tous égards condamnable.

A ce jour, on ne sait toujours pas quand paraîtra le décret et s'il prévoit une procédure relevant du Contrôle médical de la Sécurité sociale. Gérard Bapt a interpellé le ministre à ce sujet.

• François Mitterrand a reçu le 23 juin 1980, Fared Elkawsmi, maire d'Ebron, Mohammad Melhem, maire de Khalkoul et M. Tamini, juge d'Ebron, personnalités expulsées de Cisjordanie le 3 mai 1980.

RIPOSTE
12, cité Malesherbes - 75009 PARIS - Tél. 878.40.73
Télex : 660 582 F
Directeur : Georges Fillioud
Directeur-Délégué : Henri Pradeaux
Rédaction : Gérard Descotils
Administration : Nicole Covillers
Numéro de commission paritaire : 60122
Abonnement : 250 F par an
Composition : Ofres - **Impression** : Gaulier-Paris

DOM-TOM
L'égalité à la française

Alors que Dijoud, secrétaire d'Etat aux D.o.m-T.o.m, poursuit l'intégration et la départementalisation des territoires et départements d'outre mer, l'égalité de ces Français n'est pas la même que pour les métropolitains.

Ainsi pour la télévision. Ne disposant que d'une chaîne, rattachée à *FR3*, les D.o.m-T.o.m sont taxés d'une redevance égale à celle de la métropole qui dispose pourtant de six fois plus de temps d'antenne.

Ainsi pour la presse. Les D.o.m-T.o.m paient trois fois plus cher les journaux métropolitains acheminés par avion, ou ne peuvent les acquérir qu'avec plusieurs jours de retard lorsqu'ils arrivent par bateau. La presse française profite pourtant d'une aide de l'Etat pour sa diffusion à l'étranger, mais pas pour les D.o.m-T.o.m puisque c'est la France.

Ainsi pour l'énergie. Les D.o.m-T.o.m «profitent» des services de l'E.d.f, ceux-ci font l'objet de nombreuses coupures (trois heures par jour en moyenne) qui désorganisent l'économie. Ceci provient d'une inadaptation du service public qui, par ailleurs, se soucie peu de connaître les autres moyens d'apports énergétiques (solaire, maréthermique, éolienne), pourtant évidents dans ces pays.

Joseph Franceschi a demandé à Paul Dijoud s'il trouvait cela «normal».

...et sa répression

Joseph Franceschi, délégué national aux Dom-Tom du Parti socialiste a dénoncé dans une question écrite les agressions sans sommations dont ont été victimes le 13 juin 1980 à Fort-de-France les travailleurs participant au mouvement de grève général contre la politique réactionnaire du gouvernement et du patronat local.

Bombardés par des grenades lacrimogènes, de nombreux passants ont dû être hospitalisés, parmi lesquels une jeune enseignante gravement atteinte aux yeux et des militants syndicaux souffrant de brulûres au premier degré.

Le Parti socialiste réitère sa demande de retrait des forces spéciales d'intervention envoyées en Martinique, et dont les actions ne tendent qu'à rendre plus critique la situation déjà dramatique de ce département.

QUESTIONS ECRITES

Le 17 juin 1980 a eu lieu, à l'Arc de Triomphe, une cérémonie en l'honneur des Sud-Africains tombés au combat sur le front de France pendant la première guerre mondiale. Une musique militaire française a prêté son concours à cette cérémonie.

Jean-Pierre COT demande comment s'expliquer une telle participation, en un jour qui est le quatrième anniversaire des massacres de Soweto (16-17 juin 1976), au cours desquels des centaines d'Africains ont été tués par la police et l'armée sud-africaine, alors qu'ils ne réclamaient que l'application des Droits de l'Homme dans leur pays ? Comment concilier une telle participation avec la politique gouvernementale officielle de défense des Droits de l'Homme ?

de Jean-Pierre CHEVENEMENT

sur l'inquiétude des parents dont les jeunes enfants ont été «mis en vacances» le vendredi 13 juin au soir par certains établissements scolaires pour libérer les locaux nécessaires à l'organisation des examens alors que la date officielle des vacances d'été 1980 pour l'Académie de Paris/Créteil/Versailles est fixée au jeudi 3 juillet.

Il demande s'il trouve normal que ces collégiens perdent trois semaines d'enseignement, et qu'ils soient pour la plupart livrés à eux-mêmes.

Résumées

Interrogatoire à la hussarde : Bourges s'explique

La loquacité exemplaire du ministre des Armées, Yvon Bourges, vient de s'illustrer d'une remarquable façon. Jean-Yves Le Drian (P.s Morbihan) s'était inquiété, dans une question écrite, du sort de cinq soldats du 3e régiment de hussards de Pforzheim. Ceux-ci avaient été poursuivis et arrêtés en janvier pour avoir défendu les revendications matérielles des soldats du contingent. Les conditions de l'interrogatoire avaient émus des élus locaux qui avaient alerté le ministère.

A eux, Bourges n'avait pas daigné répondre.

A Jean-Yves Le Drian, le ministre a répondu en ces termes : «Les militaires auxquels fait allusion l'honorable parlementaire ont fait l'objet de sanctions disciplinaires pour avoir contrevenu aux dispositions du règlement de discipline générale des Armées».

C'était évident !

Convois pour l'Afghanistan

L'association Afrane (Amitié franco-afghane, 1, avenue Racine - 78600 Maisons-Lafitte) fait savoir qu'elle s'associe à l'opération «convois pour l'Afghanistan» engagée par l'Association internationale contre la faim, et qu'elle a décidé de financer immédiatement sur ses ressources propres un convoi complet en faveur des populations afghanes menacées aussi par la famine à l'intérieur du pays.

Willot brade dans les Vosges

Inquiétude à la blanchisserie de Moyenmoutier (Vosges) «rachetée» comme on le sait à Boussac par les Frères Willot. Cette entreprise connaît de sérieuses difficultés et ses quatre cents emplois sont menacés. La direction l'a confirmé lors d'un Comité d'établissement. Il n'est pas prévu de reclassement pour le personnel.

Après avoir, avec la complicité du gouvernement, fait main basse sur l'empire Boussac, les quatre frères poursuivent son démantèlement et continuent de fermer entreprise après usine, dans tout le Nord de la France. L'investissement à l'étranger est plus sûr pour eux.

Debré : la leçon aux Corses

«Où est la gloire de déposer du plastic dans la nuit, la vertu de salir la République, l'honneure de combattre la France ? Vous ne pouvez séparer le souffle de la grandeur corse du souffle de la grandeur française». Ainsi parlait vendredi à Ajaccio l'homme qui, en d'autres temps, n'hésita pas à défendre l'emploi du bazooka conre les représentants de la République. Mais c'était, il est vrai, pour défendre l'Algérie... française.

Geôles colombiennes

On s'inquiète du sort de plusieurs médecins colombiens emprisonnés et torturés pour avoir soigné des guerilleros ou prétendu tels et qui, par ce seul fait sont devenus suspects aux yeux des autorités militaires qui détiennent tous les pouvoirs bien qu'un gouvernement civil fantôme soit en place.

Une délégation française composée de 3 médecins et d'un avocat s'est rendue à Bogota entre le 25 et le 30 mai dernier, sous l'égide du Comité international contre la répression (C.i.c.r) soutenu par la C.s.m.f.

Cette mission a obtenu des autorités militaires la promesse que les médecins auraient un procès séparé de celui des guérilleros et qu'un avocat français puisse assister au procès en tant qu'observateur. Il n'a pu obtenir la libération des médecins, seul débouché possible au respect de l'éthique médicale qui consiste à laisser les médecins soigner tout être humain dans le respect du secret de leur profession et sans être contraints à devenir des auxiliaires de police.

M. François-Poncet est resté muet sur les efforts qu'il aurait prodigué dans le même sens.

Radio-Radios

L'avenir selon Jacqueline Baudrier

« Dès 1975, dit Jacqueline Baudrier (*Le Monde* 24/06) le Conseil d'administration de *Radio France* a demandé à être associé à toute expérimentation d'une autre forme de radio car nous ne pouvons pas nous laisser déposséder de notre avenir ».

On connaissait le nous de majesté, et le nous de démocratie. Voici donc le nous d'exclusion.

Exclus de l'avenir de madame Baudrier, du nôtre et de celui de la radio, Sylvain Ricci, Jean Ducarrois et Pascal Thierry, animateurs de *Radio Paris 80* qui déclaraient hier devant la 17e Chambre correctionnelle du Tribunal de Paris « le cadre institutionnel ne permet pas la libre expression des citoyens et des associations... les radios libres ont le devoir de faire parler les citoyens qui n'ont que ce moyen de se faire entendre ». Ils sont âgés respectivement de 25, 29 et 23 ans. Ils n'ont pas de leur avenir la même vision que la présidente de *Radio France*. Va-t-on les condamner pour cela ?

Il faudra alors exclure et condamner avec eux les centaines de jeunes qui bricolent en ce moment même des émetteurs aux quatre coins du territoire (« Nous en avons des pleins camions ! »), les membres d'associations, les militants de syndicats et de partis, les élus locaux qui entendent comme eux mettre à la disposition de tous ce moyen d'expression que le progrès technique rend désormais accessible à tous, en d'autres termes populaires.

Il faudra exclure et condamner tous ceux qui les soutiennent et dont les porte-parole, lundi, au procès de *Radio Paris 80* se nommaient François Mitterrand, Paul Quilès, Bernard Parmentier, Henri Noguères, Brice Lalonde, Jean-Claude Delarue, Yves Boisset, etc...

Beaucoup de monde, en vérité, et quelques beaux procès en perspective.

Le ministre de la Culture et de la Communication avait fait le voyage de Cherbourg, lundi, pour rassurer les représentants de la presse régionale quant à la fermeté de son gouvernement vis-à-vis du mouvement des radios libres. Au nom du sacro-saint partage du marché publicitaire, et en faisant délibérément l'impasse sur un seul fait : la presse régionale n'attend elle-même qu'un feu vert pour s'associer au mouvement en créant ses propres radios. Nul n'ignore que les projets sont prêts.

Claude Puhl, président du groupe des *Dernières Nouvelles d'Alsace*, n'annonçait-il pas le lancement de sa propre station quelques jours avant que le vote de la loi répressive de 1978 ne le fasse rentrer dans le rang ?

Mais il semble que la presse régionale, dans sa diversité, n'offre pas au pouvoir les garanties suffisantes à la veille de l'échéance électorale. On la fera donc attendre encore un peu, en agitant devant elle l'épouvantail d'une « anarchie à l'italienne » et tout en lui offrant, donnant-donnant, le soutien de ces radios « locales » dont Mme Baudrier peuple ses rêves et son avenir.

Pour avoir participé à une émission de *Radio Riposte* lors d'une fête de la Rose à Bourg-en-Bresse le 14 octobre dernier, André Godin, adjoint au maire de cette ville, est convoqué chez le juge d'instruction. Le Parti socialiste a décidé de communiquer au juge le nom de tous ses responsables qui, avec Charles Hernu et Louis Mermaz, ont participé ce même jour à la même émission.

Dans la Somme

Grignotage patronal des salaires

Dans la Somme, on grignote comme on peut. Les ouvriers de l'entreprise Vachette, fabrique de serrurerie à Sailly-Flibeaucourt, ont débrayé la semaine dernière pour leurs salaires.

La direction, en effet, en « oubliant » les décimales des augmentations légales des salaires, a déjà volé 0,3 % à ses ouvriers, depuis le début de l'année. Les ouvriers ont également revendiqué pour le rétablissement des dix minutes de pause casse-croûte, pause prévue par la Convention collective. Ils demandent en outre une augmentation de 1 franc par heure pour chacun.

Le Vimeu et le Ponthieu, au sud et au nord de la Somme, produisent 80 % des serrures françaises et 65 % de la robinetterie. Ces deux régions sont également les premiers producteurs de petite quincaillerie. Elles sont enfin très spécialisées pour le chômage et leurs patrons pour l'obscurantisme.

Retenus par leurs ouvriers, au moment de partir déjeuner, les patrons de Vachette ont fini, sans doute avaient-ils très faim, par accepter des négociations qui devaient avoir lieu ce lundi.

Résumées

Insoumis : sévérité à Rennes

Poursuivi pour insoumission et refus d'obéissance, Gilles Garrec, 22 ans, a été condamné à dix sept mois de prison ferme par le Tribunal permanent des forces armées de Rennes.

Insoumis sans avoir demandé le statut d'objecteur de conscience, Gilles Garrec avait été arrêté le 15 mars alors qu'il se trouvait dans le beffroi de l'Hôtel de ville où il déployait une banderolle réclamant la liberté pour les réfractaires à l'armée. Observant immédiatement une grève de la faim, il avait été libéré le 31 mars.

La peine maximale prévue pour insoumission est de deux ans, mais le jugement du T.p.f.a est très sévère, et va dans le sens de tous les jugements des objecteurs et insoumis depuis quelques mois.

Londres : les travailleurs anti-nucléaires

Importante manifestation anti-nucleaire (11.000 personnes) dimanche à Londres à l'appel du Parti travailliste pour obtenir des conservateurs au pouvoir l'abandon de la force de frappe constituée notamment de sous-marins Polaris et une réduction du budget de la défense, et pour protester contre la décision d'autoriser le stationnement en Grande-Bretagne de 160 missiles de croisière américains.

Peyrefitte distribue les bons points

Celui qui rit trop fort parce qu'il vient d'avoir trop peur offre toujours un spectacle gênant, et il y a quelque chose d'obscène dans la satisfaction affichée par le Garde des Sceaux après le scrutin obtenu vendredi, dans les conditions que l'on sait, sur son projet de réforme pénale.

« La majorité, dit-il, s'est retrouvée massivement autour du gouvernement pour soutenir ce texte ». Il serait plus juste de dire que la majorité, qui n'était pas massivement pour ce texte, s'est retrouvée pour soutenir le gouvernement. Et quelle majorité !...

Jacques Chirac, du R.p.r, jugeait le texte « indigne », il ne l'a pas voté. Mais le gros de ses troupes l'a voté. Et quatre fantassins de la liberté, Mme de Hautecloque, MM. Frédéric-Dupont, Lancien et Martin sont même surgis de ces rangs pour faire passer un amendement grâce auquel ni vous, ni moi, ne pourrons plus, demain, nous promener librement sans papiers d'identité.

Contradictions ? Divergences ? Que non : tactique. C'est même ce qu'on appelle, à droite, l'union dans la diversité. Et l'enjeu, d'ailleurs - la sécurité et la liberté des Français - semblait de si peu d'importance qu'il n'y avait pas, là-dessus, consigne de vote au parti de M. Chirac. M. Peyrefitte est bien content. N'a-t-il pas dit récemment (ni écrit, ni signé, mais dit) qu'il savait comment s'y prendre avec ces gens là ? La démonstration est faite.

M. Vivien, lui, ne siégeait pas. Mais il avait laissé sur son pupitre sa consigne de vote : « Pour l'adoption des mesures les plus répressives ».

M. Seguin était contre. Tout contre. Il a d'ailleurs voté pour ; on lui avait promis, dans l'intervalle, de ne pas aborder... avant une prochaine session le problème qui lui tient tant à cœur, celui de la peine de mort. Et qui n'a, bien sûr, rien à voir avec la liberté et la sécurité des Français.

M. Stasi, du C.d.s, était contre depuis le début. Il l'avait dit, il l'a même répété dimanche à la fête U.d.f : ce texte est dangereux pour les libertés. Mais au Bourget, dimanche, la liberté se déclinait au singulier et l'U.d.f, crainte de la pluie sans doute, n'avait pas sorti ses drapeaux. M. Stasi reste donc dans la majorité, et M. Peyrefitte est bien content.

Il est bien content des communistes aussi qui, dit-il, ont bien « joué le jeu ». Mais quel jeu ? Celui qui consiste à laisser les socialistes mener seuls la bataille de procédure, ou celui qui consiste à dire comme le faisait Georges Marchais à Roubaix le même jour que « le P.s est d'accord sur l'essentiel avec la majorité » ?

Seuls les socialistes échappent à cette distribution de bons points. Et Peyrefitte leur fait même l'honneur d'une insulte dont ils apprécient tout le sens dans la bouche de celui qui fut ministre de l'Education nationale en mai 1968 : « groupuscule » ! A quoi ils répondent bien entendu « Ce n'est qu'un début, continuons le combat »...